

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 21 octobre 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal. Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cindy Demers, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Véronique Hince et, messieurs Ghislain Désaulniers et François Deschênes.

Est absente, la conseillère madame Louise Gaudet.

Est également présente, madame Rachel Barbe, greffière trésorière.

1. Adoption de l'ordre du jour.
  2. Vente du lot 4 730 747.
  3. Vente du lot 4 729 284.
  4. Vente du lot 4 730 746.
  5. Signataires pour le contrat notarié entre la municipalité d'Authier, et Sylvain Brousseau et Jenny Drolet.
  6. Embauche de l'adjointe administrative pour le Comité Bellefeuille.
  7. Période de questions.
  8. Levée de la séance.
- 

No-171-21-10-25EX

**1- Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**2- Vente du lot 4 730 747.**

ATTENDU QU' une offre d'achat a été exprimée par monsieur Benjamin St-Amand quant au lot 4 730 747;

ATTENDU QUE la directrice a informé monsieur St-Amand des règlements et des obligations qu'il devra respecter pour une future construction de maison;

ATTENDU QUE monsieur St-Amand a confirmé à la directrice qu'il fera les démarches nécessaires afin de se conformer aux obligations et qu'il prend en charge les démarches auprès d'un notaire;

ATTENDU QUE la valeur marchande estimée pour ce lot est 28 255\$;

ATTENDU QUE la mairesse, madame Cindy Demers, et la directrice générale, madame Rachel Barbe, sont mandatés au nom de la municipalité, pour toute signature relative à cette vente.

No-172-21-10-25EX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu de procéder à la vente du lot 4 730 747 à monsieur Benjamin St-Amand, au montant de 28 255\$.

**3- Vente du lot 4 729 284.**

ATTENDU QU' une offre d'achat a été exprimée par madame Cathy Descôteaux et monsieur Stéphane Labbé quant au lot 4 729 284;

ATTENDU QUE la directrice a informé madame Descôteaux et monsieur Labbé des règlements et des obligations qu'ils devront respecter pour une future construction de maison;

ATTENDU QUE madame Descôteaux et monsieur Labbé ont confirmé à la directrice qu'ils feront les démarches nécessaires afin de se conformer aux obligations et qu'ils prennent en charge les démarches auprès d'un notaire;

ATTENDU QUE la valeur marchande estimée pour ce lot est 34 763\$;

ATTENDU QUE le mairesse, madame Cindy Demers, et la directrice générale, madame Rachel Barbe, sont mandatés au nom de la municipalité, pour toute signature relative à cette vente.

No-173-21-10-25EX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Nathalie Gaudette et unanimement résolu de procéder à la vente du lot 4 729 284 à madame Cathy Descôteaux et monsieur Stéphane Labbé au montant de 34 763\$.

**4- Vente du lot 4 730 746.**

ATTENDU QU' une offre d'achat a été exprimée par madame Laurie Labbé et monsieur Damien Lapointe quant au lot 4 730 746;

ATTENDU QUE la directrice a informé madame Labbé et monsieur Lapointe des règlements et des obligations qu'ils devront respecter pour une future construction de maison;

ATTENDU QUE madame Labbé et monsieur Lapointe ont confirmé à la directrice qu'ils feront les démarches nécessaires afin de se conformer aux obligations et qu'ils prennent en charge les démarches auprès d'un notaire;

ATTENDU QU' une petite partie du lot 4 730 773, qui appartient à la municipalité d'Authier, est rattachée de l'autre côté du chemin, se retrouvant ainsi côté à côté au lot ciblé, soit le 4 730 746;

ATTENDU QUE la directrice a fait part aux futurs acheteurs, que la municipalité peut leur céder cette petite partie mais que les ceux-ci devront assumer les frais reliés à l'arpenteur qui procèdera à ce changement;

ATTENDU QUE la valeur marchande estimée pour ce lot est 27,206\$;

ATTENDU QUE la maire, madame Cindy Demers, et la directrice générale, madame Rachel Barbe, sont mandatés au nom de la municipalité, pour toute signature relative à cette vente.

No-174-21-10-25EX POUR CES MOTFIS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu de procéder à la vente du lot 4 730 746 à madame Laurie Labbé et monsieur Damien Lapointe au montant de 27,202\$.

**5- Signataires pour le contrat notarié entre la municipalité d'Authier, et monsieur Sylvain Brousseau et madame Jenny Drolet.**

No-175-21-10-25EX Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par François Deschênes et unanimement résolu que la maire, madame Cindy Demers, et la directrice générale, madame Cindy Demers, soient mandatés, au nom de la municipalité, pour toute signature relative au contrat notarié entre la municipalité d'Authier, et monsieur Sylvain Brousseau et madame Jenny Drolet, concernant la vente de la parcelle de terrain demandée (Référence : Résolutions No-168-05-11-24 et No-181-13-11-24).

**6- Embauche de la nouvelle adjointe administrative pour le Comité Bellefeuille.**

No-176-21-10-25EX Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Ghislain Désaulniers, et unanimement résolu d'embaucher Madame Rim Souaied, à titre d'adjointe administrative pour le Comité Bellefeuille, aux conditions salariales discutées au préalable.

**7- Période de question.**

Aucune question.

**8- LEVÉE DE LA SÉANCE.**

No-177-21-10-25EX Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu de lever la séance. Madame Cindy Demers, maire, décrète la levée de la séance à 20h30.

---

Cindy Demers, maire

---

Rachel Barbe, greffière-trésorière